



# Conditions générales de vente de matériel ferroviaire pour le compte de tiers

Le Club **Le Rail** n'achète aucun lot de matériel au comptant auprès de ses membres, de leur famille ou de particuliers.

Si un tiers souhaite que le Club organise une vente de matériel en son nom, celui-ci devra être consigné en dépôt (accompagné d'une liste détaillée) puis vendu par le Club.

Le vendeur devra indiquer avec précision, sur cette liste, le prix minimum de vente souhaité pour chaque article, afin de permettre au Club une marge de négociation, notamment lors des bourses.

Une commission (calculée en pourcentage du prix effectif de vente) sera prélevée sur le produit de la vente afin de couvrir les frais de traitement, de location d'espace de vente lors des bourses, de manutention, de stockage, ainsi que les commissions perçues par les sites de vente en ligne.

### Taux de commission appliqués :

1. **Vente en direct (par exemple au local du Club) ou lors des bourses**
  - Membre du Club : 20 % du prix net de vente (sauf convention spéciale)
  - Vendeur tiers : 40 % du prix net de vente
  
2. **Vente sur le site Ricardo**
  - Membres du Club et vendeurs tiers : 35 % du prix de vente

---

## Contact

### Responsable des ventes

Scott Rankin

Tél. : 079 314 45 99

- Pour une évaluation ou une demande d'offre : [vente@lerail.ch](mailto:vente@lerail.ch)
- Pour une publication sur le site Ricardo : [ricardo@lerail.ch](mailto:ricardo@lerail.ch)